

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département
d'Eure-et-Loir**

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2025

DELIBERATION N°64/2025

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

**Nombre de
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Présents : 16

Date de convocation : 11 décembre 2025

Pouvoirs : 5

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. RIANT Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés :

M. ROBERT Xavier (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas, M FRARD Olivier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia)

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle.

Mme la 1ere Adjointe expose au Conseil municipal le budget primitif 2026 qui s'équilibre à 2 190 000, 00 € en section de fonctionnement et à 201 950, 00 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif communal 2026.

Fait et délibéré le 16 décembre 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER (28190)

La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : **29 DEC. 2025**

DELIBERATION N°65/2025

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR
RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE**

**Nombre de
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Présents : 16

Date de convocation : 11 décembre 2025

Pouvoirs : 5

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. RIANT Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés :

M. ROBERT Xavier (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas, M FRARD Olivier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia)

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle.

M le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le 27 mai 2025 la convention bourg-centre avec les partenaires (Etat, Région, Département, Banque des territoires) et comprenant la validation de 4 fiches actions à réaliser sur la période 2025-2027. L'une des fiches action prioritaire concerne le projet de rénovation et extension de la mairie pour une enveloppe estimée de 1.5 M € HT.

La mairie a missionné un cabinet d'architecte pour travailler sur la faisabilité de ce projet afin de valider l'enveloppe financière et lancer le projet en 2026. Le projet consiste à restructurer la mairie actuelle afin de pouvoir y regrouper, avec les services municipaux, les animateurs de France services et le dispositif de recueil des titres sécurisé, ainsi que les partenaires France services dans le bâtiment annexe. Le projet comprend également la construction d'une nouvelle salle de conseil municipal et de mariage en extension du bâtiment actuel. Le projet intègre aussi la rénovation énergétique du bâtiment existant et l'aménagement des espaces extérieurs (parvis et espace jardin à l'arrière du bâtiment).

L'échéancier prévisible de réalisation du projet est le suivant : démarrage des travaux en décembre 2026.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût du projet en € HT	Produits en €
	Conseil Départemental (bourg centre): 462 000 €
	ADEME géothermie : 35 500 €
Coût global : 1 268 675 €	DETR : 180 000 €
	Fonds de concours (Chartres métropole) : 100 000 €
	Autofinancement commune : 491 175 €
Total charges : 1 268 675 €	Total produits : 1 268 675 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de rénovation et extension de la mairie ;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un montant de 180 000 €.

Fait et délibéré le 16 décembre 2025

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : **29 DEC. 2025**

DELIBERATION N°66/2025

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INSPECTION (ACFI)
HYGIENE-SECURITE AU TRAVAIL

Nombre de conseillers : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Présents : 16

Date de convocation : 11 décembre 2025

Pouvoirs : 5

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. RIANT Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés :

M. ROBERT Xavier (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas, M FRARD Olivier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia)

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle.

M le Maire rappelle que la loi impose aux collectivités de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Il peut être satisfait à cette obligation en désignant un agent en interne ou en passant une convention avec le Centre de Gestion.

Pour rappel les missions de l'ACFI consistent à contrôler l'application des règles de santé, hygiène et de sécurité au travail. L'ACFI propose à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail, ainsi que la prévention des risques professionnels.

Le Centre de gestion propose ce service sous forme d'une prestation facultative et la commune adhère à cette prestation depuis 2018. La convention d'intervention étant arrivée à expiration en juin 2025 il est proposé de la renouveler pour une durée de 6 ans. La tarification de cette prestation dépend du nombre d'agents de la collectivité et est fixée pour notre commune à 870 € par an.

Le renouvellement de la convention a été soumis à la formation spécialisée en matière d'hygiène et de sécurité au près du centre de gestion et a obtenu un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à faire appel au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, ainsi que tous les documents y afférents.
- DIT que les dépenses inhérentes à la signature de cette convention sont inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré le 16 décembre 2025

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

A dark brown ink signature of the name Isabelle GUYET.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : **29 DEC. 2025**

DELIBERATION N°67/2025

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Date de convocation : 11 décembre 2025

Pouvoirs : 5

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. RIANT Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M. JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés :

M. ROBERT Xavier (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas, M. FRARD Olivier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia)

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle.

M le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilité l'autorité territoriale à recruter.

Il expose qu'un agent de la collectivité responsable de la médiathèque va faire valoir ses droits à la retraite au 1^e mai 2026. En conséquence, le Maire propose la création au 1^e avril 2026 d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non-complet pour remplacer cet agent. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté au terme du processus de recrutement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

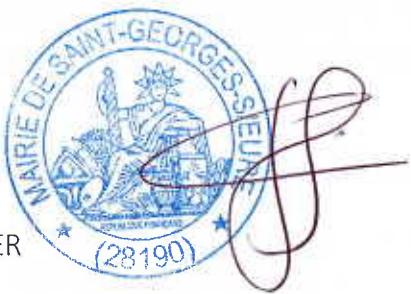
- DECIDE de créer, à compter du 1^e avril 2026, un emploi permanent d'adjoint du patrimoine, à temps non complet à 30 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions de responsable de la médiathèque ;

- AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique ;
- PRÉCISE que dans ce cas la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint du patrimoine et assortie du régime indemnitaire instauré dans la collectivité dans les conditions prévues par délibération du 2 avril 2019,
- DIT que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de culturel.
- ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 16 décembre 2025

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guyet".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : **29 DEC. 2025**